

Les commissions de reconnaissance

Au 1^{er} juillet 2009 est entré en vigueur le nouveau dispositif de prise en charge des personnes en situation de handicap et de dépendance votée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie. Toute demande de reconnaissance ou d'aides dans le cadre de ce nouveau dispositif est instruite, par la CRHD-NC pour les adultes en situation de handicap ou les personnes en perte d'autonomie et par la CEJH-NC pour les demandes concernant des enfants ou des jeunes.

Le taux de handicap est fixé par la CRHD-NC ou la CEJH-NC. Une carte d'invalidité est délivrée à partir de 50% de taux d'invalidité.

Les commissions se réunissent dans chaque province pour les dossiers qui la concernent.

La CRHD-NC est composée de professionnels de la santé, du social ou de l'emploi ainsi que des représentants des associations concernées par le handicap. Elle est présidée par le Directeur de la DASS-NC ou son représentant.

La CEJH-NC est chargée d'étudier la situation des enfants handicapés, tant sur le plan scolaire que sur le plan médico-social. Elle est composée de professionnels de l'enseignement, de la santé et du social, ainsi que des représentants des associations de parents d'enfants en situation de handicap et de parents d'élèves. Elle est présidée par alternance, pour chaque année civile, par le Directeur de la DASS-NC ou le Directeur de la DENC.

Les aides sont ensuite accordées par le Conseil du Handicap et de la Dépendance.

La Commission de Recours des Personnes Handicapées de Nouvelle-Calédonie (CRPH) est chargée de statuer sur les litiges nés des décisions de la CRHD-NC et de la CEJH-NC. Elle est présidée par un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Activité

— Activité des commissions plénières —

61 commissions plénières de la CRHD-NC et de la C.E.J.H-NC se sont tenues durant l'année 2018 (soit 8 de moins qu'en 2017) et **3 284** dossiers ont été instruits (soit 10% de plus qu'en 2017).

	Nombre de commissions plénières				Nombre de demandes instruites			
	2016	2017	2018	Evolution 17-18	2016	2017	2018	Evolution 17-18
CRHD-NC	54	57	48	-15,8%	1 802	1 988	2 248	13,1%
CEJH-NC	13	12	13	8,3%	927	997	1 036	3,9%
Total	67	69	61	-11,6%	2 729	2 985	3 284	10%

— Activité de la CORH/ CRHD et de la CEJH en 2016 - 2018 —

Le tableau qui suit représente la répartition en 2016 à 2018 du nombre de dossiers étudiés selon la province de résidence du bénéficiaire :

	2016			2017			2018		
	Sud	Nord	Iles	Sud	Nord	Iles	Sud	Nord	Iles
Adultes (CRHD)	1 167	458	177	1 386	407	195	1 542	478	228
Enfants et jeunes (CEJH)	739	136	52	839	118	40	851	135	50
Total dossiers	1 906	594	229	2 225	525	235	2 393	613	278

